

Site ITER : préserver l'environnement

De Janvier à Octobre 2007, un site de 180 hectares pres de Cadarache sera prêt à accueillir la Construction d'ITER. Des précautions ont été prises en ce qui concerne la minimisation de l'impact environnemental de ce travail.

Ce document fournit des réponses aux questions les plus fréquentes.

Quels sont les travaux prévus sur le site ITER durant les mois à venir ?

Placés sous la conduite de l'Agence Iter France (maître d'ouvrage), les premiers travaux de viabilisation du site Iter, situé à proximité du CEA/Cadarache, vont débuter au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier. Ils concernent le défrichage d'une zone de 90 hectares (75 ha dans un premier temps puis 15 ha dans un deuxième temps) qui sera réalisé par un groupement d'entreprises régionales (Macagno, Dolza et SMAG-Jaubert) sous la maîtrise d'œuvre de l'office national des forêts. L'objectif est de maintenir boisé autant que possible le site ITER (environ 180 ha au total).

La réalisation des travaux se fera en plusieurs tranches facilitant ainsi une meilleure coordination des différentes opérations prévues sur le site : abattage des arbres, élimination des rémanents, évacuation des troncs et branches pour valorisation, débroussaillage, suivi des mesures de protection des espèces protégées, balisage des zones à préserver, sondages d'archéologie préventive...

Les autres travaux concernent l'aménagement d'un carrefour, la pose d'une clôture provisoire autour du site, le réseau des fluides dont la maîtrise d'œuvre est confiée au groupement Société des Eaux de Marseille/Société du Canal de Provence, les travaux d'archéologie préventive. La coordination de la sécurité et de la protection de la santé de ce « chantier clos et indépendant » sera assurée par l'Apave.

Un bilan écologique a-t-il été réalisé ?

Le bilan écologique réalisé en 2002 et 2003 a consisté à identifier les espèces végétales et animales pour lesquelles des mesures de préservation spécifiques seraient nécessaires. Les conclusions de l'étude mettent en évidence le fait que des espèces d'intérêt patrimonial sont présentes sur le site ITER avec de faibles effectifs.

Quatre espèces (faune invertébrée) ont été identifiées : grand capricorne (coléoptère protégé au niveau européen mais très commun dans la région), deux papillons (la Proserpine protégée au niveau national et l'Echiquier d'Occitanie commun en région PACA), le criquet Occitan (assez commun en Espagne). Quelques individus ont été recensés en limite Nord-ouest de la zone ITER sur une zone de pelouses sèches où a aussi été identifiée l'Ophris provincialis, une orchidée protégée.

Une étude complémentaire a été confiée à l'ONF en partenariat avec le groupe chiroptères de Provence afin de faire un diagnostic des chauve-souris autour du site de construction d'ITER (environ 200 ha) en particulier pour les espèces Sérotines et Barbastelles relativement rares dans les secteurs méditerranéens (comme le site ITER), mais plus communes dans la zone des

Pré-Alpes. Cette étude comprend également un volet plus général d'identification des arbres qui constituent des réservoirs de biodiversité.

Les zones à enjeux écologiques sont-elles identifiées?

Les zones à enjeux écologiques nécessitant la mise en place de mesures ont été identifiées. S'agissant des espèces végétales et animales, les zones à protéger sont limitées : l'une est située en bordure Nord-ouest du site où l'on trouve les orchidées et le criquet occitan ; une autre se trouve au cœur de la zone à défricher ; c'est une zone possible de nidification de l'alouette lulu et on y rencontre une espèce rare de papillons mais non protégé (l'Echiquier d'Occitanie) et une espèce protégée (la Proserpine). S'agissant du milieu forestier, une seule zone située dans la partie sud-ouest du site a été identifiée correspondant à la partie la plus mature de la forêt.

Quelles sont les mesures pour préserver cet espace naturel ?

Afin de préserver autant que possible l'espace naturel du site ITER, plusieurs mesures ont été définies avant le démarrage des travaux pour préserver des espèces animales et végétales protégées et/ou rares:

- identification et protection des zones les plus riches sur le plan de la biodiversité,
- évitement de certaines zones en modifiant le plan d'implantation de certains équipements
- marquage des arbres à conserver,
- déplacement de certains arbres comme des vieux chênes propices à accueillir les larves du Grand Capricorne, espèce rare en Europe Septentrionale mais très commune en région méditerranéenne (où il peut être considéré comme nuisible pour les charpentes),
- étude pour mettre en place des nichoirs sur le site ITER pour les chauves-souris,
- travaux d'abattage en dehors des périodes de nidification (avant fin mars).

Ces mesures qui concernent plusieurs espèces [le grand capricorne, le criquet occitan et deux papillons de jour (la Proserpine et l'échiquier d'Occitanie), l'alouette lulu, la fauvette pitchou, l'engoulevent d'Europe] et de deux espèces d'orchidées (ophrys provincialis et drumana) qui ont été identifiées sur des espaces limités] ont été définies en coopération avec la Direction régionale de l'environnement, l'Office national des forêts et le groupe des chiroptères de Provence.

La zone écologique identifiée au Nord-ouest du site sera préservée de toute construction ; elle sera clôturée dès le début des travaux et son accès interdit. Cette zone est la partie la plus basse du site ITER. Elle devait initialement accueillir la station de traitement des eaux sanitaires et des bassins de contrôle. Ces équipements ont été déplacés plus à l'est. De même, une zone d'environ 1 hectare au Nord de la Verrerie, initialement prévue pour l'installation d'une zone entreprise, sera préservée du fait de la présence de nombreux arbres « réservoirs de biodiversité » lieux de développement en particulier du grand capricorne.

Le coût des mesures (études, définition des actions, suivi écologique) visant à protéger l'environnement est estimé actuellement à environ 50 000 euros HT.

Une partie du site ITER restera-t-elle boisée ?

L'objectif est de maintenir boisée environ près de la moitié du site ITER. Le défrichage¹ prévu sur une zone de 90 hectares au total est prévu en deux temps. Il sera réalisé par un groupement d'entreprises régionales (Macagno, Dolza et SMAG-Jaubert) sous la maîtrise d'œuvre de l'office national des forêts.

Dans un premier temps, une surface de 75 ha sera défrichée correspondant à la zone d'implantation des bâtiments de la « zone nucléaire », des postes électriques, des zones entreprises, de la clôture du site et d'une éventuelle zone de remblais. Une zone de 15 ha correspondant à l'implantation des bâtiments de bureaux, d'accueil du public, du service médical, aux bassins d'orage et d'implantation des réseaux de fluide sera défrichée ultérieurement.

Plusieurs solutions sont envisagées également pour la gestion des déblais qui pourront être en partie réutilisés pour les besoins du chantier.

Pourquoi un terrain d'environ 180 ha ?

La capacité du site ITER a été définie en tenant compte du nombre de bâtiments à construire (environ une vingtaine de bâtiments, regroupés en deux zones principales) :

Une **zone nucléaire**, elle-même constituée de quatre ensembles distincts :

- les bâtiments de l'installation tokamak : le bâtiment tokamak, qui abrite la machine Iter proprement dite, le hall de montage, le hall des diagnostics, un atelier pour l'échange des composants de la première paroi et le bâtiment de traitement du tritium ;
- les bâtiments abritant les équipements nécessaires au fonctionnement du tokamak (équipements pour les alimentations électriques, pompes de refroidissement, système de cryogénie, etc.) ;
- une salle de contrôle commande ;
- un bâtiment d'entreposage des déchets ;

Une **zone de services** au sein de laquelle sont regroupés les bureaux, le restaurant d'entreprise et le bâtiment d'accueil du public.

Il est prévu de disposer d'une éventuelle zone pour le stockage des matériaux excédentaires à l'issue du terrassement. Localisée dans la partie Sud du site, elle pourra être modelée puis remise en végétation à l'issue des travaux afin de limiter l'impact paysager à moyen terme.

Des compensations ont-elles été prévues lors de l'acquisition du site ITER à Cadarache ?

L'acquisition du site ITER (environ 180 hectares²) par le CEA est compensée par l'échange d'un terrain de 312 hectares dans une forêt en Bourgogne avec le ministère de l'Agriculture.

¹ Défrichage = total site clearing (tree cutting and roots removal)

² 181,9 ha très précisément

Des mesures de protection contre le risque incendie sont-elles prévues ?

Les mesures de prévention du risque incendie sont multiples : création d'une bande débroussaillée sur 50 mètres autour de la zone de travaux, interdiction des feux, sensibilisation des entreprises intervenantes, mise en place de mesures de prévention spécifiques compte tenu des travaux et des conditions météorologiques...

Quelles sont les principales échéances des six prochains mois ?

L'abattage des arbres sur la première phase de 75 ha sera réalisé avant la fin mars 2007. Les premiers travaux doivent permettre l'implantation d'une clôture provisoire extérieure au mois d'avril 2007. Cette clôture provisoire sera installée en limite de la zone prévue pour la clôture définitive prévue en octobre 2007 sur une zone débroussaillée³ d'une largeur d'une trentaine de mètres. Ce qui concerne une superficie de l'ordre de 10 ha sur l'ensemble du site.

Les opérations concernant la « zone nucléaire » (environ 47 ha) devront être achevées à l'été 2007, les travaux de terrassement étant prévus à la fin de l'été 2007.

Les travaux concernant la zone d'entreposage de déblais de terrassement prévue sur environ 13 ha devront être terminés en juillet 2007 (le défrichement au premier semestre 2007 concernera au maximum une zone de 6 ha sur ces 13 ha. Les études de terrassement actuellement en cours permettront d'établir la superficie qui sera réellement nécessaire pour cette zone). L'Office national des forêts (ONF) a réalisé une étude paysagère spécifique pour cette zone qui pourra être totalement replantée à la fin des travaux de construction d'ITER,

³ Débroussaillage : partial site clearing : only ground vegetation is removed for fire protection.